

## **PASTORALISME ET VEILLE CITOYENNE : LES ORGANISATIONS PASTORALES NIGERIENNES SUR LES PISTES DE LEURS RESPONSABILITES ASSUMEES**

### **La restitution de l'audit de l'Antenne du RBM offre l'opportunité de poser les jalons d'une synergie d'action de l'ensemble des composantes de la société civile pastorale**

EN 2012, un audit institutionnel et organisationnel du Réseau Billital Maroobé (RBM) a été réalisé ; ce qui a permis non seulement d'identifier les forces et les faiblesses du Réseau et des Antennes implantées dans les sept pays membres, mais aussi d'apporter les réajustements susceptibles d'améliorer la performance globale du RBM.

La démarche méthodologique qui a été développée dans le cadre de cet exercice s'est voulue résolument ouverte en vue d'appréhender les caractéristiques du contexte d'intervention des Antennes dans chacun des pays concernés. Ainsi, lors de son séjour au Niger, la mission chargée de la conduite du diagnostic institutionnel a tenu des séances de travail avec le Réseau des Organisations des Pasteurs et des Eleveurs du Niger (ROPEN) et rencontré la majeure partie des composantes de la société civile pastorale (CAPAN, LABAL, FNEN/DADDO, AS ALFOURMA, Association des jeunes FOU DOUTCHE, ANDITAL, RECA).

Conformément aux orientations politiques définies par le Conseil d'Administration du RBM, le ROPEN a associé les autres collectifs et organisations d'éleveurs du Niger à la restitution des résultats de l'audit, dans le souci d'établir une jonction entre les différentes composantes de la société civile pastorale. Cet atelier de restitution qui s'est tenu le 20 juin 2013 à Niamey a pris la décision d'élaborer un plan d'action destiné à mettre en mouvement l'ensemble des organisations d'éleveurs et de pasteurs à travers des alliances solides, en vue d'influencer les politiques publiques touchant directement ou indirectement l'élevage et le pastoralisme.

### **L'existence d'un décalage entre les avancées enregistrées au niveau du cadre législatif et la tendance à la remise en cause sur le terrain des acquis en matière de préservation des espaces pastoraux**

La situation qui prévaut au Niger se caractérise par une tradition de collaboration institutionnelle entre les autorités nationales et les communautés d'éleveurs, qui a été renforcée par l'existence d'un mouvement d'organisation de la société civile pastorale dynamique et dotée depuis plusieurs années de structures fédératrices (CAPAN, DJINGO, ROPEN, etc.). Par ailleurs, des avancées significatives ont été enregistrées au niveau du cadre institutionnel et législatif. En effet, le pays a élaboré une législation sectorielle relative au pastoralisme qui réaffirme certains principes directeurs du Code rural, lève les ambiguïtés contenues dans la législation antérieure et impose de nouvelles normes. L'Ordonnance relative au pastoralisme insiste sur : (i) la validité et l'immutabilité de la limite nord des cultures destinée à protéger la zone pastorale contre l'avancée du front de colonisation agricole ; et (ii) la définition du statut de terres communes qui est conféré aux zones pastorales. Dans le même temps, le droit à la mobilité est reconnu de façon explicite et l'Etat ne peut plus accorder une concession privée en zone pastorale, si cette décision est susceptible d'entraver la mobilité pastorale.

Toutefois, ces innovations importantes introduites par la législation pastorale risquent de ne pas induire un impact significatif, compte tenu des stratégies d'accaparement des espaces pastoraux qui sont mises en œuvre par certains groupes d'acteurs. Les défis émergents liés à ces évolutions revêtent une grande acuité tant dans les zones agropastorales que dans les zones pastorales. En effet, dans plusieurs départements comme celui de Kolo par exemple, tous les espaces susceptibles de faire l'objet d'une mise en valeur par des productions végétales ont été progressivement

transformés en champs et domaines privés ; ce qui peut conduire à la disparition des enclaves pastorales. De même, au niveau de la zone pastorale, la création de ranchs par certains nouveaux acteurs leur confère des droits privés exclusifs sur l'espace clôturé (cas des ranchs implantés dans le département d'Abalak). Globalement, l'élevage se trouve dans une situation paradoxale avec d'un côté un environnement institutionnel et législatif habilitant qui constitue une référence en Afrique de l'Ouest (législation sectorielle ambitieuse et stratégie d'hydraulique pastorale unique en son genre) et de l'autre une fragilisation accrue de l'accès des pasteurs aux ressources naturelles dans presque toutes les zones agricoles, agropastorales et pastorales du pays.

### **Une démarche originale de construction collégiale d'une société pastorale forte de ses capacités d'anticipation, de proposition et de mobilisation sociale**

Pour être en mesure de relever les défis qui les interpellent, les organisations de la société civile pastorale ont décidé de renforcer leur ancrage sur le terrain, tout en assurant le portage politique des préoccupations et revendications des communautés de base dans les instances décisionnelles. Elles ont affirmé leur engagement à prendre en charge deux exigences vitales : (i) l'une portant sur la nécessité de promouvoir une vision intégrée du développement de l'élevage et du pastoralisme ; et (ii) l'autre ayant à la construction d'un nouveau type d'alliance qui n'est pas basé sur des arrangements institutionnels, mais plutôt articulé autour d'actions synergiques permettant de faire face aux grands défis du moment.

Ainsi, le plan d'action pour la période biennale 2013/2014 qui est en cours d'élaboration met le focus sur trois grandes lignes d'action, à savoir :

- a) l'élargissement de la base sociale du ROPEN et le développement de la synergie entre les quatre grands pôles constitutifs de la société civile pastorale (CAPAN, DJINGO, ROPEN et organisations d'éleveurs non affiliées à un collectif). Une telle option permet de tirer pleinement partie des atouts complémentaires des pôles concernés (fort ancrage territorial, ouverture vers l'échelle régionale, prise en compte de la diversité des communautés d'éleveurs et des systèmes de production) ;
- b) l'impulsion d'un processus de formulation de propositions de décrets d'application de la législation pastorale qui serviront de base pour une négociation avec les autorités nationales. Parallèlement au processus d'élaboration de sa contribution dans la réflexion sur les textes d'application de l'Ordonnance, le mouvement associatif pastoral envisage de susciter une forte mobilisation sociale, afin de préserver les enclaves pastorales qui existent dans la zone agropastorale d'une part et, de mettre fin à la privatisation des terres communes de la zone pastorale d'autre part ;
- c) le renforcement du dialogue avec l'Etat, à travers : (i) l'aménagement d'un espace commun d'analyse des politiques publiques et de formulation de propositions reflétant les préoccupations de la société civile pastorale ; (ii) la définition des principes directeurs devant sous-tendre l'implication des organisations d'éleveurs dans l'élaboration des politiques ; et (iii) la mise en œuvre d'une stratégie d'alliance à la fois avec les autres producteurs ruraux (PFPN, CASPANI et APESS), mais aussi avec les diverses composantes de la société civile nationale (Consortium pour la Sécurité Alimentaire, Espace Cultivons, etc.) pour un portage politique commun des propositions qui sont élaborées.

Dans la perspective de la finalisation du plan d'action et de la conduite de la dynamique d'élargissement de la base sociale du ROPEN, un comité restreint inclusif a été mis en place. Il intègre en son sein les représentants de CAPAN, ROPEN, DJINGO, Association DAOUD.